

CASTILLO AUDIT

Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros

18b Avenue Jean Jaurès

78000 VERSAILLES

RCS VERSAILLES 520 699 901

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

DE LA SARL CASTILLO AUDIT EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (S.A.S)

(Décision unanime des associés du 31 octobre 2023)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE CASTILLO AUDIT
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions des articles L. 223-43 et L. 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 10 Octobre 2023, nous avons établi le présent rapport afin de :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

La situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation à partir des comptes de l'exercice clos au 30/06/2023 et des informations comptables et financiers provisoires au 30/09/2023. Ces éléments n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité de notre part.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes arrêtés au 30 juin 2023 font apparaître les éléments suivants :
 - Un chiffre d'affaires de 161 547 euros.
 - Un résultat net de + 16 591 euros.

- L'actif de la société au 30 juin 2023 est composé principalement des éléments suivants :
 - De l'actif immobilisé dont la valeur nette comptable s'élevait à 40 303 euros dont un fonds libéral acquis par la société en Aout 2010 pour 40 000 euros.
 - Des créances clients nettes de 65 436 euros
 - Des autres créances de 6 610 euros.
 - Des VMP et de la trésorerie de 64 726 euros.

- Le passif de la société au 30 juin 2023 est composé principalement des éléments suivants :
 - Des capitaux propres de 134 206 euros dont 20 000 euros de capital social entièrement libéré.
 - Des dettes fournisseurs de 19 868 euros
 - Des dettes fiscales et sociales de 12 181 euros
 - PCA de 12 250 euros.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation économique et financière de la société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Les capitaux propres de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de l'arrêtée des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2023, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social ;

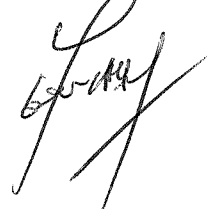
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social ni sur les avantages particuliers, aucuns avantages particuliers n'étant stipulés.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Maisons Laffitte, le 15 octobre 2023.

Commissaire à la transformation.

Youssef EL MAHI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Y. El Mahi', written over the printed name.